

Projet hydraulique : la mairie de Mana fait barrage

Fin mars, le conseil municipal de Mana s'est opposé en bloc au projet de construction d'une centrale hydroélectrique au Saut Maman Valentin. Et envisage de déposer un recours en annulation.

C'est à l'unanimité que les conseillers municipaux de la commune de Mana ont mis leur veto sur le projet de construction d'un barrage hydraulique au Saut Maman Valentin. « **Il s'agit d'une zone qu'on veut protéger** », explique Georges Patient, maire de Mana. En effet, Saut Maman Valentin, situé à une quinzaine de minutes de pirogue de Saut Sabbat, est le premier saut sur le fleuve, donc le plus

accessible. Mana en compte 99 et les conseillers seraient visiblement prêts à livrer un autre mais peut-être pas celui là qui pourrait accueillir un projet touristique, à terme.

Le projet hydraulique est présenté par la Société d'ingénierie guyanaise et vise à aménager et exploiter un ouvrage sur le fleuve Mana. Et on prévoit une production annuelle de 21 millions de Kwh. Mais malgré l'opposition des conseillers municipaux,

la société a obtenu le droit « **de disposer de l'énergie du fleuve Mana** » pour une durée de quarante ans. Ce sont les termes qui figurent dans l'arrêté de la Direction de l'agriculture et de la forêt.

Il est aussi écrit que le Conseil général, en date du 26 avril dernier, avait aussi émis un avis favorable dans ce dossier. « **J'ai aussitôt interpellé le président du Département** », peste

Georges Patient. Par courrier, Pierre Désert a précisé qu'il avait apporté son soutien au gérant de la Société d'ingénierie guyanaise « **pour l'ensemble des projets de production d'énergies renouvelables qu'il comptait réaliser dans certaines communes de Guyane** ».

En somme un encouragement mais nullement un engagement de la collectivité, explique le président. Sur-

tout que les conseillers n'ont jamais été consultés ni en séance plénière, ni en commission.

Joint hier au téléphone, Georges Patient a annoncé son intention d'entamer des démarches dans le but d'annuler l'autorisation octroyée à la Société d'ingénierie guyanaise.

Une démarche qui sera entamée auprès du préfet de Guyane. « **Nous n'avons pas suffisamment de**

garanties sur le plan environnemental ni économique », souligne le maire de Mana. Il rappelle qu'une grosse majorité des élus de la commune sont farouchement opposés à ce projet.

D'ailleurs, ils doivent se rendre sous peu sur le site choisi pour l'implantation de ce barrage.

Kelvin ALCIDE
France-Guyane du 14 juin 2006.